

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 28/09/2026**2026-038****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11
Présents : 9
Absent : 2
Pouvoir : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le conseil municipal de la commune de Bozas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de conseillers en vigueur, en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur JUNIQUE Olivier

Etaient présents :

M. JUNIQUE Olivier, M. ARGUDO Didier, Mme SABEL Laëtitia, M. MONCHAL Cyril, Mme THOMAS Isabelle, Mme BERTRAND Eliane, Mme BATTANDIER Martine, M. PERRET Jacques, M. DELOCHE Fabien

Était absent :

Mme GARNIER Laura, Mme BUFFIERE Marine

Pouvoir : aucun pouvoir

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme THOMAS Isabelle

OBJET : Acquisition d'un broyeur pour le tracteur communal**Date de convocation**18/09/2026**Date d'affichage :**29/09/2026

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
le 29/09/2026

Le Conseil municipal de la commune de Bozas,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a récemment fait l'acquisition d'un tracteur destiné aux travaux d'entretien de la voirie communale, des chemins, accotements, fossés et espaces publics.

Afin de rendre cet équipement pleinement opérationnel, il apparaît nécessaire de l'équiper d'un broyeur adapté. Cet équipement permettra notamment de réaliser les travaux de débroussaillage, d'entretien des accotements et des abords de voirie, ainsi que différents travaux d'entretien courant du territoire communal en fonction des besoins, des saisons et des conditions météorologiques.

L'acquisition de ce matériel a également pour objectif de **renforcer l'autonomie de la commune dans la réalisation de ces travaux**, en permettant à l'agent technique communal d'intervenir directement lorsque cela est nécessaire, sans dépendre systématiquement de la disponibilité de prestataires extérieurs.

Cette capacité d'intervention en régie doit permettre à la commune de gagner en réactivité, d'adapter les interventions aux besoins constatés sur le terrain et de mieux maîtriser, dans la durée, les dépenses d'entretien.

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un équipement permettant d'assurer en régie une partie des travaux d'entretien de la voirie, des accotements, des fossés, des chemins et des espaces communaux ;

Considérant que cette acquisition contribue à renforcer l'autonomie et la réactivité des services techniques communaux et à limiter le recours systématique à des prestataires extérieurs ;

Considérant que le Conseil municipal avait, lors de sa séance du 7 septembre 2026, souhaité disposer de plusieurs offres avant décision ;

Plusieurs devis ont été sollicités afin de comparer

- **Par le Garage VERT:** Broyeur polyvalent DESVOYS avec options : 7 067.50 euros HT – 8 481.00 euros TTC
- **Par Ets ROSTAIND** Broyeur Agrimaster SKL1.75 pour un montant de **4 800.00 € HT / 5760.00€ TTC**].

Après examen des différentes propositions, il est proposé de retenir l'offre de l'**Ets ROSTAIND** pour le Broyeur Agrimaster SKL1.75 d'un montant de **4 800.00 € HT / 5760.00€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'acquérir un broyeur destiné au tracteur communal
- **RETIENT** l'offre de l'**Ets ROSTAIND** pour le Broyeur Agrimaster SKL1.75 d'un montant de **4 800.00 € HT / 5760.00€ TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget communal 2026, sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOZAS,
Le Maire,
M. JUNIQUE Olivier

Le Secrétaire
Mme THOMAS Isabelle

